



EIDGENÖSSISCHES MILITÄRDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO MILITARE FEDERALE

Kontr.-Nr. }
 No. de contr. } 0961.2
 N. di contr. }

Berne, le 30 juin 1955.

Au Conseil fédéral

Attaché militaire et de l'air
à Bonn

Le 13 décembre 1937, le Conseil fédéral décidait d'accréditer des attachés militaires auprès des légations suisses de Berlin, Paris et Rome. Actuellement, il y a des attachés militaires à Washington, Londres, Paris, Rome, Téhéran, Madrid et Stockholm; le poste de Varsovie est vacant.

Le 15 mars 1938, le département militaire fédéral envoyait à Berlin, en qualité d'attaché militaire de la légation suisse, le colonel Hans von Werdt. Celui-ci fut remplacé, du 1er mars 1943 jusqu'à la fin de la guerre, par le major EMG Burckhardt, actuellement chef de la section des opérations du service de l'état-major général. Depuis la fin de la guerre, il n'y a plus d'attaché militaire suisse en Allemagne.

Les accords de Paris et la création d'une république fédérale allemande souveraine, qui sera dotée d'une armée fédérale, posent un nouveau problème, celui de la réoccupation du poste d'attaché militaire en Allemagne. A notre avis, il serait sans aucun doute très important, pour notre service de renseignements, d'être informé exactement de l'organisation de la nouvelle armée allemande et de recueillir les informations de l'est parvenant à Bonn. C'est certainement pour cette raison que l'Espagne, la Suède et la Turquie ont envoyé, depuis quelque temps, des observateurs civils à Bonn.

On peut se demander quel est le moment le plus favorable pour envoyer un attaché militaire. Nous pensons que, pour des raisons politiques, la Suisse devrait éviter d'être la première à accréditer un attaché militaire à Bonn; cependant, une trop longue attente pourrait être interprétée comme une marque de désintéressement et nuirait à l'activité de notre représentant. De plus, il serait très profitable pour nous de pouvoir suivre dès ses débuts le développement de la nouvelle armée allemande. Il semble donc indiqué de ne pas attendre plus longtemps pour accréditer un attaché militaire, mais d'en nommer un qui devrait entrer en fonctions dans un proche avenir, au plus tard en septembre 1955.

Bien qu'il ne s'agisse ici que de réoccuper un poste créé par le Conseil fédéral le 13 décembre 1937, nous aimerions vous soumettre la question, puisque la situation est sensiblement différente aujourd'hui et que l'affaire est d'une importance qui dépasse le cadre des attributions militaires.

En conséquence, nous vous

prop os ons

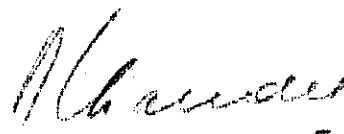
t.s.v.pl.

- 2 -

d'autoriser le département militaire fédéral à réoccuper le poste d'attaché militaire et de l'air à Bonn.

Extrait du procès-verbal (6 expl.) au département militaire fédéral pour exécution et au département politique pour prendre connaissance.

DEPARTEMENT MILITAIRE FEDERAL:

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'M. Hauser', is written in dark ink on the right side of the page.